



NOTE DE PRÉSENTATION - COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes administratifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

En application de l'article L.5211-36 du CGCT, l'article L 2313-1 ne s'applique qu'aux EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

I - LE CADRE GÉNÉRAL

A. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes émis par la Collectivité et prend en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes. Il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Il se compose d'une **section de fonctionnement** liée aux affaires courantes et d'une **section d'investissement** qui recense notamment les travaux d'importance, les acquisitions de terrains ou d'équipements et leurs financements.

La sphère financière de la Communauté de Communes se compose de 2 budgets distincts : 1 budget principal et 1 budget annexe (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

B. Les données synthétiques des Comptes Administratifs 2016

Tous budgets confondus, l'excédent de fonctionnement consolidé s'élève à 5 937 159.28 € et l'excédent d'investissement à 422 614.64 €.

Au 1^{er} juillet 2016, la communauté de communes a repris la gestion des 4 ALSH, 2 maisons des jeunes (à Ferrières et à Dordives), la Maison des métiers d'Art de Ferrières et le Musée du Verre de Dordives.

L'analyse des comptes administratifs 2016 fait apparaître au 31/12/2016 :

- un endettement faible : pas d'emprunt toxique → Au niveau de la dette, le capital restant dû au 31/12/2016 s'élève à 3 317 215 € avec une capacité de désendettement de 1.77
- des réserves pour financer les investissements
- un niveau d'autofinancement brut à maintenir dans la mesure du possible compte tenu d'une conjoncture très contrainte (faible dynamisme des recettes, baisse des dotations de l'Etat...) tout en continuant à proposer des projets indispensables au développement de notre territoire et aux services rendus.
- une épargne correcte (1 410 342 €, déduction faite du remboursement du capital)

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - AVEC REPORTS DE CREDITS			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
①	Réalisation de dépenses au 31/12/2016		2 101 370,17 €
			2 101 370,17 €
	Réalisation de recettes au 31/12/2016 (y compris le 1068 - Affectation résultat CA 2015)		1 887 890,06 €
	Excédent reporté 2015*		636 094,75 €
②	Sous-total recettes 2016 + excédent reporté 2015		2 523 984,81 €
③	Excédent brut d'investissement 2016 ② - ①		422 614,64 €
④	REPORTS DES DEPENSES INV		1 769 034,00 €
⑤	REPORTS DES RECETTES INV		547 720,00 €
⑥	Besoin de financement sur crédits reportés 2016 ④ - ⑤	-	1 221 314,00 €
⑦	Besoin de financement brut de la section d'investissement ⑥ - ③	-	798 699,36 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
⑧	Réalisation de dépenses au 31/12/2016		6 481 569,03 €
	Réalisation de recettes au 31/12/2016		7 327 273,60 €
	Excédent antérieur reporté de fonctionnement (2015)*		5 091 454,71 €
⑨	Résultat 2016 avec report exercice 2015		12 418 728,31 €
⑩	Excédent brut de fonctionnement 2016 ⑨ - ⑧		5 937 159,28 €
	Excédent net 2016 ⑩ - ⑦		5 138 459,92 €
* Pour mémoire dissolution du SIEPLU :			
		Intégration du 002 excédent fonctionnement	1 852,21 €
		Intégration du 001 excédent investissement	17,09 €
		Excédent fonctionnement CC4V :	5 089 602,50 €
		Excédent investissement CC4V :	636 077,66 €

II – LES DONNÉES PROPRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les comptes administratifs 2016 ont été approuvés le 30 mars 2017.

A - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

1. Généralités

Comme le budget d'une famille, il comprend des dépenses et des recettes. Les recettes permettent d'alimenter les dépenses. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux (les ALSH, les piscines, les stades, le Relais d'Assistantes Maternelles, la Maison des Métiers d'Art à Ferrières, le Musée du Verre à Dordives...)

Pour notre Communauté de Communes :

I. Les recettes de fonctionnement correspondent :

- aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population
- aux impôts locaux (impôts payés par les ménages à savoir la taxe d'habitation, les ordures ménagères et les impôts payés par les entreprises comme la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée...)
- aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Elles s'élèvent à 7 327 273.60 € en 2016 avec un excédent 2015 de 5 091 454.71 € pour un montant total de 12 418 728.31 €.

La fiscalité :

Montants des produits de la fiscalité locale pour 2016 concernant les ménages :

Taxe d'habitation : 1 291 789 €

Taxe foncière sur le bâti : 22 514 €

Taxe foncière sur le non bâti : 34 585 €

Montants des produits de la fiscalité locale pour 2016 concernant les entreprises :

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 1 160 834 €

Les dotations de l'Etat (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation) se sont élevées à 902 168 € soit une baisse de 141 243 € (-13.5%) par rapport à l'année précédente (2015 : 1 043 411 €).

II. Les dépenses de fonctionnement correspondent :

- aux attributions de compensations versées aux communes
- à la participation versée aux syndicats pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (Cette participation est neutre au BP de la CC4V car elle encaisse les taxes qu'elle reverse au SMIRTOM).
- aux salaires du personnel intercommunal
- à l'entretien des bâtiments intercommunaux
- aux achats de matières premières et de fournitures
- aux prestations de services
- aux subventions versées aux associations
- aux intérêts des emprunts à payer pour financer les projets d'investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont représenté 6 481 569.03 euros en 2016.

L'année 2016 a généré un excédent de fonctionnement de 5 937 159.28 € dont 5 091 454.71 € d'excédent reporté de 2015.

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL :

1. Généralités

Le budget d'investissement concerne des actions, dépenses ou recettes sur des projets bien identifiés et des acquisitions mobilières ou immobilières. Il regroupe :

- en dépenses : toutes celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel,

d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département ou autres), le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et les excédents de fonctionnement capitalisés.

2) Vue d'ensemble de la section d'investissement réalisée en 2016

2- a) Recettes :

-Fonds de compensation TVA versé par l'Etat sur les bâtiments construits par la CC4V
-Participation des Communes aux projets comme par exemple la Commune de Corbeilles qui a participé au financement de la piscine intercommunale basée à Corbeilles.

2- b) Les principales dépenses réalisées en 2016 :

-Stade de Dordives (études)
-Travaux d'accessibilité pour la mise aux normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. (Études)
-Isolation du gymnase de Corbeilles (études)
-Le futur musée de site de Sceaux (étude de programmation)
-La régénération et la rénovation des courts de tennis de Ferrières, Fontenay, Girolles et Griselles (études)
-ZAE du Mardeleux de Ferrières-en-Gâtinais (études)
-Acquisition de la Chapelle Sainte Apolline à Ferrières-en-Gâtinais
-Pré-étude sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

C) LE BUDGET ANNEXE DU SPANC – CA 2016

Certains opérations particulières ou à caractère commercial nécessitent l'élaboration d'un budget spécifique, c'est le cas du SPANC.

LE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Les missions du SPANC sont les suivantes :

-contrôle des installations
-contrôle de l'entretien périodique
-entretien des installations et opérations de réhabilitation.
-les vidanges (convention passée avec une entreprise)

C'est un service public à caractère industriel et commercial, exploité en régie et dont le budget est annexé à celui de la collectivité.

Le SPANC termine l'an 2016 avec un déficit de fonctionnement de 2 063.38 €. (Recettes = 71 113,22 € et Dépenses = 73 176.60 €) ; les recettes proviennent des vidanges payées par les usagers, des contrôles de bon fonctionnement chez les usagers. Les dépenses proviennent du versement des frais du SPANC à la CC4V (Agents payés sur BP CC4V, amortissement du matériel...), du paiement des vidanges à l'entreprise par le SPANC avant facturation par le SPANC aux usagers et de l'achat de petites fournitures.

Le déficit sera épongé par l'excédent de fonctionnement de 157 536 € en 2016.
Les prévisions du SPANC ont été globalement conformes aux prévisions (BP = 73 510 € hors report de fonctionnement). Avec le report de l'excédent, le BP était de 231 046 €.
Il n'y a pas de section investissement.